
CONVENTION DE PARTENARIAT



VARZY

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Entre,

La commune de VARZY,

Représentée par Monsieur Gilles NOEL,
en sa qualité de Maire.

 22 rue de l'Hôtel de Ville 58210 VARZY

Et,

Enedis,

Représentée par Monsieur Marc GROSMAN,
en qualité de Directeur Territorial Nièvre,

 1 rue du Ravelin, 58000 NEVERS

PREAMBULE

L'école élémentaire "Rex BARRAT", implanté à Varzy sur le secteur scolaire de : Chazeuil, Corvol d'Embernard, Courcelles, Cuncy-les-Varzy, La Chapelle Saint André, Marcy, Menou, Oudan, Parigny la Rose, Saint Pierre du Mont, Varzy et Villiers le Sec, souhaite se doter d'équipements numériques susceptibles d'organiser de la visio à caractère pédagogique dans chacune de leurs 4 classes (4 vidéo projecteur et PC portables) et de doter, pour partie, leurs élèves de tablettes numériques (10).

En effet, le numérique représente une formidable opportunité de transformation des pratiques pédagogiques et de progrès pour le système scolaire. C'est le message de la loi de refondation de l'école de la République de juillet 2013. C'est le cœur de la stratégie numérique nationale et académique.

Le numérique permet d'adapter le travail au rythme et aux besoins de l'enfant, de développer la collaboration entre les élèves au sein de la communauté éducative. Il offre également des possibilités nouvelles d'apprentissage, par exemple pour l'enseignement des langues étrangères ou pour les élèves en situation de handicap. Il favorise l'inclusion scolaire, rend les enseignants plus stimulants et plus attractifs, ouvre l'école sur le monde.

ENEDIS Territoire Nièvre souhaite :

- Pérenniser son ancrage local nivernais en renforçant son image d'entreprise proche et à l'écoute des collectivités locales,
- Répondre aux enjeux actuels de l'Ecole
- Participer au développement économique local
- Favoriser une démarche pédagogique

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour but de :

- Définir les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

Engagement d'Enedis Nièvre

Enedis Territoire Nièvre verse à la commune une aide de **2000 euros** dans l'objectif de financer les équipements numériques.

Cette contribution sera versée par virement bancaire à l'ordre de la mairie de Varzy après la signature de la présente convention.

Engagement de la commune

La commune s'engage à :

- Acheter le matériel cité dans le préambule
- Mettre en place, pour la rentrée scolaire 2020, un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe
- Mettre en avant l'entreprise Enedis dans ce partenariat

ARTICLE 3 : LA COMMUNICATION

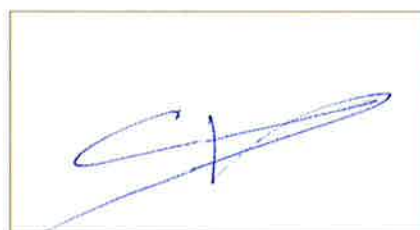
Enedis et la commune de VARZY recherchent des coopérations sur la communication valorisant l'action des différentes parties. Les deux parties s'interdisent d'établir une communication sans en avoir au préalable informé les autres parties.

Fait à Nevers,
En deux exemplaires originaux

SIGNATURES



Monsieur
Gilles NOEL,
Maire de la commune



Monsieur
Marc GROSMAN,
Directeur Territorial
Enedis Nièvre

